

TRAVEL EXTRA PACK

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions contractuelles (ci-après également « Contrat ») régissent le fonctionnement du Travel Extra Pack et les droits contractuels y afférents garantis aux utilisateurs en vertu de l'achat effectué pour leur compte par le contractant principal (ci-après également « Contractant principal » ou « Client »). Pour le Travel Extra Pack, on entend par utilisateurs les adultes et les enfants, à l'exclusion des enfants en bas-âge de moins de 2 ans (ci-après également les « Utilisateurs » ou les « Passagers »).

Le Travel Extra Pack est proposé par la même société qui vend le voyage à forfait forfait, en son nom ou pour le compte d'un organisateur tiers (tel que défini par la directive européenne 2015/2302).

Sur la base du site internet du groupe lastminute.com où le Travel Extra Pack est acheté, cette société peut être:

- BravoNext, S.A. (société immatriculée au registre du commerce sous le numéro d'ordre -115.704.228), ayant son siège social à Vicolo de' Calvi 2 – CH-6830 Chiasso (Suisse) ; ou
- Red Universal de Marketing y Bookings Online, S.A.U. (société identifiée par le code licence Código CICMA 1800), ayant son siège social à Paseo de la Florida 2 Oficina exterior 2 - 28008 Madrid (Espagne); ou
- LMnext FR SASU, ayant son siège social au 75, Boulevard Haussmann - 75008, Paris (France) (RCS Paris n. 809 437 072, SIRET n. 809 437 072 00022),

(ci-après dénommée « la Société »).

Avec l'achat du Travel Extra Pack au montant indiqué, par Utilisateur/Passager, dans l'encadré descriptif présent lors du processus de réservation, chaque Utilisateur/Passager a droit à:

A) l'application d'une réduction égale au montant indiqué dans l'encadré descriptif qui s'affiche lors du processus de réservation du voyage à forfait avec lequel le Travel Extra Pack est acquis;

B) un bon de réduction envoyé pour chaque Passager et égal au montant indiqué dans la case descriptive (ci-après dénommé également « Bon TEP ») qui peut être dépensé pour l'achat d'un autre voyage à forfait (Vol + Hôtel), sous réserve du montant minimum de dépense indiqué dans l'offre présentée sur le site internet de la Société. Le Bon TEP sera envoyé dans les 7 jours suivant l'achat du voyage à forfait à l'adresse e-mail du Client en combinant les montants dus aux différents Passagers. Le bon susmentionné peut être utilisé dans les 12 mois suivant son émission pour l'achat d'un nouveau voyage à forfait sur le site internet de la Société, dans les conditions précisées ci-après.

Veuillez noter que les avantages du Travel Extra Pack sont indépendants et distincts des composants du voyage à forfait. Par conséquent, les présentes conditions contractuelles sont réputées distinctes et complémentaires par rapport aux conditions contractuelles régissant

l'achat d'un voyage à forfait, qui sont mises à la disposition du Client et sont librement consultables avant la finalisation de la réservation du voyage à forfait lui-même.

2. CARACTERISTIQUES DU TRAVEL EXTRA

Le Travel Extra Pack est entièrement volontaire et facultatif pour le Client, et ne peut être acheté qu'en même temps que l'achat d'un voyage à forfait. Il convient toutefois de préciser que le Travel Extra Pack et le voyage à forfait sont des produits indépendants.

En ce qui concerne plus particulièrement les avantages visés à l'art. 1, il est précisé ce qui suit:

A) la réduction sera comprise dans le prix d'achat du forfait voyage à avec lequel le Travel Extra Pack est acheté. Par conséquent, la base de calcul pour l'application de la remise tiendra compte du montant total du voyage à forfait, y compris les éventuels services supplémentaires choisis par le Client.

B) Le Bon TEP sera envoyé à l'adresse e-mail indiquée lors de l'achat du voyage à forfait et sera immédiatement utilisable par le Client pour effectuer des réservations ultérieures de voyage à forfait (Vol + Hôtel) sur le site internet de la Société, accessibles par trafic direct. Le Bon TEP peut être utilisé sans aucune limite pour la date de départ du voyage, l'itinéraire et la destination et de multiples fois à hauteur de sa valeur, sous réserve du montant minimum de dépense indiqué dans l'offre présentée sur le site internet de la Société.

La durée du Bon TEP est fixée à 12 mois à compter de la date de livraison. À l'expiration de ce délai, quel que soit le degré d'utilisation de celui-ci, le Bon TEP perdra automatiquement tout effet et il ne sera ni renouvelable ou convertible en argent, ni échangeable avec d'autres produits ou services offerts par la Société ou par des tiers. Veuillez noter que pour pouvoir profiter du bon TEP lors de réservations ultérieures, vous devrez obligatoirement le faire à l'aide de l'adresse électronique utilisée lors de l'achat du voyage à forfait.

En cas d'achat par acompte et solde, le Bon TEP vous sera envoyé au moment du paiement de l'acompte.

Toutefois, les Bons TEP ne peuvent pas être combinés avec d'autres bons émis par la Société pour des initiatives promotionnelles ou de cashback.

En outre, ils ne sont pas transférables et ne peuvent être vendus ou échangés avec d'autres biens et services offerts par la Société ou par des tiers.

3. DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client, qui revêt la qualité de « Consommateur » conformément au droit de l'Union européenne, peut se rétracter de l'achat du Travel Extra Pack dans les 20 jours suivant son achat (ci-après indiqué comme: la « Période de rétractation »), sans obligation de fournir un motif et sans avoir à supporter de frais. La Période de rétractation débute à compter du jour où le Client reçoit le courriel de confirmation d'achat du Travel Extra Pack.

Veillez noter que la rétractation du contrat d'achat du Travel Extra Pack n'entraîne pas la rétractation du contrat d'achat du voyage à forfait, qui reste régi par les conditions contractuelles de vente y afférentes acceptées lors de la réservation du voyage à forfait.

Pour exercer son droit de rétractation du Travel Extra Pack, le Client devra communiquer à la Société son intention de se rétracter du contrat d'achat du Travel Extra Pack en écrivant, avant l'expiration de la Période de rétractation, à l'adresse du siège social de la Société ou en envoyant un courriel à l'adresse retractation@fr.customer-travel-care.com.

Le retrait sera effectif pour tous les Passagers bénéficiant du Travel Extra Pack. À la suite de ce retrait, la Société annulera les avantages du Travel Extra Pack avec effet immédiat. Veuillez noter qu'à cet égard, étant donné que les avantages du Travel Extra Pack s'appliquent à compter de la date d'achat, le service est fourni immédiatement. PAR CONSÉQUENT, EN SIGNANT LE PRÉSENT CONTRAT, LE CLIENT DEMANDE EXPRESSÉMENT QUE LA FOURNITURE DU SERVICE COMMENCE AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI DE RÉTRACTATION.

EN OUTRE, LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE QUE L'ANNULATION DES AVANTAGES DU TRAVEL EXTRA PACK RÉSULTANT DE L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION ENTRAÎNE L'ANNULATION DE LA REMISE UTILISÉE LORS DE LA RÉSERVATION DU VOYAGE À FORFAIT ET, EN CONSÉQUENCE, LE PRIX TOTAL DU VOYAGE À FORFAIT SERA FACTURÉ ET LE BON TEP SERA ANNULÉ.

En particulier:

A) concernant la réduction, tout remboursement dû au Client à la suite de l'exercice du droit de rétractation du Travel Extra Pack sera le résultat de la déduction de la valeur de l'avantage jusqu'alors utilisé et de l'application du composant supplémentaire du prix plein du voyage à forfait. Par conséquent, si, à la suite de la compensation entre les deux valeurs, le remboursement dû au Client est inférieur à celui dû à la Société, celle-ci se réserve de facturer la différence sur le même mode de paiement que celui utilisé par le Client pour l'achat du voyage à forfait;

B) concernant le Bon TEP après la rétractation, la Société procédera à son invalidation en le rendant inutilisable pour les futures réservations.

Le droit de rétractation ne pourra être exercé que si les avantages du Travel Extra Pack n'auront pas été utilisés de manière irréversible. Par conséquent le droit de rétractation ne pourra être exercé: i) au-delà de la date de départ, et ii) si le Bon TEP résulte déjà utilisé par le Client, ne serait-ce même que partiellement, à la date de réception de la communication de la rétractation.

Lors de la communication de la rétractation par le Client, la Société informera le Client de l'annulation de l'achat du Travel Extra Pack par courriel dans un délai de 48 heures.

4. LIMITES APPLICABLES EN CAS D'ANNULATION DU VOYAGE À FORFAIT

En référence aux dispositions de l'art. 2 du présent Contrat et en raison de l'indépendance du Travel Extra Pack par rapport au voyage à forfait, le Client prend acte et accepte que la possibilité d'annuler le voyage à forfait avant le départ n'implique pas le droit au

remboursement du prix du Travel Extra Pack, dont les avantages restent valables et pleinement efficaces. En particulier:

- A) en cas d'annulation du voyage à forfait à l'initiative du Client, la Société annulera la réservation du voyage à forfait sans préjudice de la validité et de l'utilisation des avantages attribués par le Travel Extra Pack. Il s'ensuit que le Client sera soumis aux pénalités d'annulation prévues par les conditions contractuelles de vente des voyages à forfait dans la mesure qui y est établie et qui seront calculées sur la base du prix réduit du voyage à forfait;

- B) en cas d'annulation du voyage à forfait à l'initiative de la Société, le prix du Travel Extra Pack ne sera pas remboursable, puisque les avantages de celui-ci resteront valables et pleinement efficaces. Par conséquent, le prix du Travel Extra Pack, qui étant indépendant ne sera pas remboursable, sera déduit du remboursement dû au Client à la suite de l'annulation du voyage à forfait. En tout état de cause, les droits du Client concernant l'exercice du droit de rétractation du Travel Extra Pack visés à l'art. 3 des présentes conditions contractuelles restent inchangés.

5. LOI APPLICABLE

La relation entre le Client et la Société est régie par le droit national du lieu de résidence ou du domicile du Client. Les parties conviennent que le règlement de tout litige qui pourrait survenir entre elles du fait des présentes conditions et la relation établie entre elles seront de la compétence exclusive des juridictions du lieu de résidence ou du domicile du Client.